

Légende

Zones Urbaines et A Urbaniser

- UA - Zone urbaine au tissu ancien dense
- UB - Zone urbaine de développement mixte
- UH - Zone de hameau
- Und - Zone urbaine non densifiable
- UE - Zone urbaine d'équipement
- UX - Zone urbaine d'activités économiques
- UXa - Secteur de la zone UX ou la hauteur n'est pas limitée
- UXc - Secteur urbain à destination de commerce et d'artisanat
- UL - Zone urbaine de camping
- AU - Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation

Zones Agricoles

- A - Zone agricole
- AS - Secteur agricole strict
- Acs - STECAL dédié aux activités de services existantes dans l'espace agricole
- Acsc - STECAL dédié aux activités de services à créer dans l'espace agricole
- Aec - STECAL dédié aux équipements existants dans l'espace agricole
- Alc - STECAL dédié aux activités de loisirs à créer dans l'espace agricole
- Ax - STECAL dédié aux activités existantes dans l'espace agricole
- Axc - STECAL dédié aux activités à créer dans l'espace agricole
- Axec - STECAL dédié à des activités et équipements en lien avec l'activité agricole

Zones Naturelles

- N - Zone naturelle
- NS - Zone naturelle stricte
- Ne - Secteur dédié à des équipements sportifs dans l'espace naturel
- Nj - Secteur de jardins
- Ng - STECAL dédié aux activités d'hébergements touristiques dans l'espace naturel
- NI - STECAL dédié à des aménagement et équipements de loisirs existants dans l'espace naturel
- Nlc - STECAL dédié à des aménagement et équipements de loisirs existants dans l'espace naturel

Plan de Prévention du Risque Inondation

- Zone bleue - Zone d'aléa modéré en espace urba
- Zone violette - Zone d'aléa fort en espace urbanis
- Zone rouge - Zone d'aléa fort en espace peu ou pas urbanisé

Décembre 2025

Élaboration du PLUi
APPROBATION

4t - Plan de zonage

CC Saône Doubs Bresse – Saint-Maurice-en-Rivière



PROCEDURE	DATE
Elaboration du PLUi prescrite le	21 novembre 2017
Approbation en date du	9 décembre 2025



Échelle : 1 / 7 000

Outils du PLU

- Changement de destination
- Elément protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Espace Boisé Classé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre de gravière
- Protection des linéaires commerciaux
- Elément repéré au titre de l'article L151-19 du CU
- Mare à préserver

Informations

- Milieux humides issus de la base SIGOGNE
- Canalisation de Gaz et d'hydrocarbures
- Cours d'eau
- Ligne Haute Tension
- Infrastructure routière avec classement sonore
- Périmètre éloigné de captage
- Périmètre délimité des abords des monuments historiques
- Périmètre de gravière

Sites agricoles en 2025

- Élevage
- Élevage de chevaux
- ICPE porc

0 250 500 750 1 000 m

